

Liste des délibérations du conseil communautaire Du lundi 25 septembre 2023

Date de convocation du Conseil : 19 septembre 2023

MEMBRES PRESENTS :

ANJOU	Mr DOLPHIN Jean Michel
AUBERIVES SUR VAREZE	Mme CLARET Nelly
BEAUREPAIRE	Mr PAQUE Yannick – Mme MOULIN MARTIN Béatrice – Mr SOLMAZ Kénan
BELLEGARDE POUSSIEU	Mme GRANGEOT Christelle
CHANAS	Mr MALATRAIT Jean Charles
CHEYSSIEU	Mr BONNETON Gilles
CLONAS SUR VAREZE	Mr VIALLATTE Régis
COUR ET BUIS	Mr GARNIER Jacques
JARCIEU	Mr BERHAULT Yann
LE PEAGE DE ROUSSILLON	Mr MONDANGE André - Mme ALBUS Delphine – Mr COURION Sébastien
LES ROCHES DE CONDRIEU	Mme DUGUA Isabelle
MOISSIEU SUR DOLON	Mr MANIN Gilbert
MONSTEROUX MILIEU	Mr MERLIN Denis
MONTSEVEROUX	Mr PIVOTSKY Pierre
PACT	Mr ILTIS Laurent
POMMIER DE BEAUREPAIRE	Mr PASCAL Michel
PRIMARETTE	Mr MERCIER Serge
REVEL TOURDAN	Mme DEZARNAUD Sylvie
ROUSSILLON	Mr DURANTON Robert – Mr PEY René - Mme BONNET Josette – Mr ROUSVOAL Marc – Mme HAINAUD Marie-Christine – Mme LINOSSIER Nathalie
SABLONS	Mr TEIL Laurent
SAINT ALBAN DU RHONE	Mr CHAMBON Denis
SAINT CLAIR DU RHONE	Mme LECOUTRE Sandrine – Mr MERLIN Olivier
SAINT JULIEN DE L'HERMS	Mr MONTEYREMARAD Axel
SAINT MAURICE L'EXIL	Mr GENTY Philippe - Mme LIBERO Marie-France - Mr CORRADINI Louis – Mme RABIER Christine - Mr RULLIERE Claude - Mme CHOUCANE Aida
SAINT PRIM	Mr CROS Michel
SAINT ROMAIN DE SURIEU	M. MOUCHIROUD Robert
SALAISE SUR SANNE	Mr VIAL Gilles - Mme GIRAUD Dominique - Mr AZZOPARDI Xavier
SONNAY	Mr LHERMET Claude
VERNIOZ	Mr REY Jean Marc
VILLE SOUS ANJOU	Mr SATRE Luc

EXCUSES AVEC POUVOIR : Mr SEGUI Jean-Michel pouvoir à Mr GENTY Philippe - Mme COULAUD Raymonde pouvoir à Mr MALATRAIT Jean Charles - Mr DARBON Thierry pouvoir à Mr MONDANGE André – Mme ROBERJOT

Véronique pouvoir à Mme ALBUS Delphine - Mr PAVONI Jean-François pouvoir à Isabelle DUGUA – Mme MOREL Nathalie pouvoir à Mr TEIL Laurent – Mr DESSEIGNET Frédéric pouvoir à Mme LECOUTRE Sandrine – Mme BUNIAZET Françoise pouvoir à Mr AZZOPARDI Xavier – Mr REY Jean Marc pouvoir à Mr MERLIN Denis

EXCUSES : Mr FLAMANT Yann – Mme MONNERY Annie – Mr ANDRE Sébastien - Mme TYRODE Elisabeth – Mr GIRARD Gabriel – Mr IMBLOT Jean Paul – Mme OGIER Karelle - Mr DURIEUX Jean Luc - Mr BOUSSARRD Gérard – Mme BATARAY Zerrin – Mr BECT Gérard

Monsieur Robert DURANTON a été élu secrétaire de séance.

☪ ☪ ☪ ☪

Délibération 2023/237 : Administration générale : création de postes – budget général

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **ADOpte** les propositions ci-dessus exposées, ainsi que la modification du tableau des emplois et des effectifs.

Délibération 2023/238 : Administration générale : adhésion Adullact – détermination de la participation financière des communes

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **VALIDE** le principe d'une participation financière des communes adhérentes au groupement de commande dans le cadre de la mutualisation de l'adhésion à l'association Adullact, **FIXE**, par commune, le montant de cette participation financière à hauteur de 100,00 € / an.

Délibération 2023/239 : Finances : répartition du FPIC pour l'exercice 2023

Le Conseil communautaire, à la majorité de ses membres (2 abstentions) **APPROUVE** la proposition de répartition suivant l'option « dérogatoire libre » du FPIC 2023 présentée par Monsieur le Vice-Président délégué aux finances.

DÉCIDE qu'EBER Communauté de communes prendra à sa charge une partie des participations communales au titre du FPIC déterminée selon les principes définis ci-dessus ;

ARRÊTE comme suit le tableau 2023 de répartition du FPIC :

- EBER : prélèvement de **2 487 470 €**
- Communes : prélèvement de : **661 755 €**
 - Chanas : 29 115 €
 - Clonas sur Varèze : 775 €
 - Roussillon : 83 812 €
 - Sablons : 18 004 €
 - St Alban du Rhône : 14 343 €
 - St Clair du Rhône : 84 919 €
 - St Maurice l'Exil : 168 739 €
 - Salaise sur Sanne : 262 048 €
 - 29 autres communes : 0 €

Délibération 2023/240 : Finances – fonds de concours St Julien de l'Herms – St Romains de Surieu – Ville sous Anjou

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **DÉCIDE** d'attribuer les fonds de concours suivants :

Commune	Projet	Montant attribué
Saint Julien de l'Herm	Travaux de rénovation énergétique logements communaux	5 287.50 €
Saint Romain de Surieu	Barrière de sécurité ancien bassin restauré site Saint Lazare	2 334.75 €
Ville sous Anjou	Création d'un city stade	22 817.47 €

DIT que le financement de la présente dépense par les crédits inscrits au compte 2041412 du budget général 2023.

Délibération 2023/241 : Finances : attribution d'un fonds de concours exceptionnel pour la Commune du Péage de Roussillon en application du pacte fiscal et financier pour les quartiers politique de la ville

Le Conseil communautaire, à la majorité de ses membres (1 abstention), **DECIDE** d'attribuer un fonds de concours complémentaire exceptionnel de 11 586,00 € à la Commune de Péage de Roussillon.

Délibération 2023/242 : Finances : répartition de la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) pour l'exercice 2023

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **FIXE** le montant de la DSC 2023 à 99 999.98 € ;

DÉCIDE de reconduire les critères adoptés en 2021 :

- 2/3 insuffisance du potentiel financier par habitant de la commune au regard du potentiel financier moyen par sur le territoire de la Communauté de communes ;
- 1/3 revenu par habitant de la commune par rapport au revenu moyen par habitant de la Communauté de communes ;

DÉCIDE le versement d'une DSC aux 37 communes dont les montants s'établissent en 2023 comme suit :

COMMUNES	DSC 2023 arrondie à 2 décimales
AGNIN	1 921,47 €
ANJOU	1 762,54 €
ASSIEU	2 738,07 €
AUBERIVES/VAREZE	2 321,31 €
BEAUREPAIRE	7 270,08 €
BELLEGARDE POUSSIEU	1 717,79 €
BOUGE CHAMBALUD	2 125,28 €
CHALON	293,57 €
CHANAS	3 867,90 €
CHAPELLE DE SURIEU	1 348,41 €
CHEYSSIEU	1 649,14 €
CLONAS SUR VAREZE	2 196,85 €
COUR ET BUIS	1 535,78 €
JARCIEU	1 880,74 €
MOISSIEU SUR DOLON	1 360,33 €
MONSTEROUX MILIEU	1 480,69 €
MONTSEVEROUX	1 854,36 €
PACT	1 581,80 €
PEAGE DE ROUSSILLON	9 893,54 €
PISIEU	944,49 €
POMMIER DE BEAUREPAIRE	1 370,52 €
PRIMARETTE	1 279,38 €
REVEL TOURDAN	1 837,66 €
ROCHES DE CONDRIEU	3 126,13 €
ROUSSILLON	12 158,13 €
SABLONS	3 345,76 €
SAINT ALBAN DU RHONE	1 015,16 €
SAINT BARTHELEMY	1 780,56 €
SAINT CLAIR DU RHONE	3 905,27 €
SAINT JULIEN DE L'HERMS	285,15 €
SAINT MAURICE L'EXIL	7 156,15 €
SAINT PRIM	2 115,84 €
SAINT ROMAIN DE SURIEU	676,08 €
SALAISE SUR SANNE	3 980,75 €
SONNAY	2 030,23 €
VERNIOZ	2 357,59 €
VILLE SOUS ANJOU	1 835,48 €
TOTAL	99 999,98 €

Délibération 2023/243 : Finances : décision modificative n°1 – budget général

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **DECIDE** de modifier le budget général comme suit :

Dépenses d'investissement	Montant
041-204412 – Subventions d'équipement en nature : bâtiments et installation	105 000.00 €
Total des dépenses d'investissement	105 000.00 €
Recettes d'investissement	Montant
041 – 21715 – Terrain bâti	105 000.00 €
Total des recettes d'investissement	105 000.00 €

Délibération 2023/244 : Finances : décision modificative n°1 – budget annexe du tourisme

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **DECIDE** de modifier le budget annexe tourisme comme suit :

Dépenses de fonctionnement	Montant en €
67-673-633 – Titres annulés sur exercices antérieurs	1 700.00
Total des dépenses de fonctionnement	1 700.00
Recettes de fonctionnement	Montant en €
74-74751-633 – Taxe de séjour	1 700.00
Total des recettes de fonctionnement	1 700.00

Délibération 2023/245 : Finances : prise en charge du déficit de la régie de la piscine de Beaurepaire

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **DECIDE** de prendre en charge le déficit de la régie de recettes de la piscine de Beaurepaire qui s'établit à 56,00 €.

Délibération 2023/246 : Urbanisme : approbation du projet de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et approbation du zonage d'eaux usées et du zonage d'eaux pluviales de la Commune de Ville sous Anjou

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **APPROUVE** le Plan Local d'Urbanisme révisé de la Commune de Ville-Sous-Anjou tel qu'annexé à la présente, **APPROUVE** le zonage d'eaux usées et le zonage d'eaux pluviales de la Commune de Ville-Sous-Anjou tels qu'ils sont annexés à la présente, **DIT** que le dossier du Plan Local d'Urbanisme de Ville-Sous-Anjou est tenu à la disposition du public :

- à la Communauté de Communes Entre Bièvre et Rhône aux jours et heures d'ouverture,
- à la Mairie de Ville-Sous-Anjou aux jours et heures d'ouverture,
- à la Sous-Préfecture de Vienne, Bureau des Affaires Communales,

La présente délibération fera l'objet d'un affichage à la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône et en Mairie durant un mois et d'une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le Département. Elle sera en outre publiée au Recueil des Actes Administratifs.

Conformément à l'article R.153-22 du code de l'urbanisme, la publication de la présente délibération avec le dossier tel qu'il est annexé sera également effectuée sur le portail national de l'urbanisme mentionné à l'article L. 133-1 du code de l'urbanisme.

La présente délibération sera exécutoire après accomplissement de la dernière des mesures de publicité susvisées ; la date à prendre en compte pour l'affichage étant celle du premier jour où il est effectué.

Délibération 2023/247 : Urbanisme : actualisation du périmètre d'application du droit de préemption urbain de la Commune de Ville-sous-Anjou

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **ACTUALISE** le périmètre d'application du droit de préemption urbain, en cohérence avec le zonage du nouveau plan local d'urbanisme sur les zones urbaines U et les zones d'urbanisation future AU de la Commune de Ville-Sous-Anjou, dont le périmètre est précisé au plan ci-annexé, **MANDATE** Madame la Présidente pour annexer cette délibération au PLU, **MANDATE** Madame la Présidente pour notifier cette délibération aux organismes mentionnés à l'article R211-3 du code de l'urbanisme et publier une mention dans deux journaux diffusés dans le département conformément à l'article R211-2 du code de l'urbanisme, **MANDATE** Madame la Présidente pour transmettre la délibération au préfet et réaliser un affichage au siège d'EBER et en Mairie de Ville-Sous-Anjou durant un mois.

Délibération 2023/248 : Urbanisme : délibération de non soumission à évaluation environnementale du projet de modification simplifiée n°3 du PLU de la Commune de Salaise sur Sanne

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **DECIDE** que le dossier de modification simplifiée n°3 du PLU de la Commune de Salaise sur Sanne ne sera pas soumis à évaluation environnementale.

Délibération 2023/249 : Urbanisme – aménagement du territoire : convention opérationnelle EPORA - Sonnay

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **APPROUVE** la convention avec l'EPORA et la Commune de Sonnay.

Délibération 2023/250 : Economie : ZAE Champlard à Beaurepaire – avenant n°2 au contrat de concession d'aménagement avec la Société Isère Aménagement

Le Conseil communautaire, à la majorité de ses membres (1 abstention), **APPROUVE** le projet d'avenant n°2 au Contrat de concession avec la SPL Isère Aménagement.

Délibération 2023/251 : Commerce de proximité : soutien à l'économie de proximité – dispositif commun EBER/Région – attribution d'une subvention à la SARL aux délices de Chanas, à la SAS L'Imprévu et à l'EURL Pillon Justine.

Le Conseil communautaire, à la majorité de ses membres (1 abstention), **APPROUVE** l'attribution des subventions suivantes :

Société	Montant alloué
SARL Aux Délices de Chanas	1 027,00 €
SAS L'Imprévu	2 663,00 €
EURL PILLON Justine	2 967,00 €

DIT que ces dépenses sont financées par les crédits inscrits aux comptes 20421 et 20422 du budget communautaire.

Délibération 2023/252 : Tourisme : avenant à la convention de partenariat avec Isère Attractivité pour l'accès aux outils du système de réservation des hébergements, dit « Place de marché »

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **APPROUVE** l'attribution des subventions suivantes :

Société	Montant alloué
SARL Aux Délices de Chanas	1 027,00 €
SAS L'Imprévu	2 663,00 €
EURL PILLON Justine	2 967,00 €

DIT que ces dépenses sont financées par les crédits inscrits aux comptes 20421 et 20422 du budget communautaire.

Délibération 2023/253 : Tourisme : tarifs du Partenariat Promotion 2024

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **VALIDE** les tarifs du partenariat promotion 2024 tels que détaillés ci-dessous :

Anciens tarifs	Tarifs 2024
----------------	-------------

« Formule détaillée » restaurants, hôtels, meublés, campings 100 €	Tarif du Partenariat inchangé
« Formule détaillée » chambres d'hôtes et gîtes 65€	Tarif du Partenariat inchangé
« Formule simple » pour tous 25€	n'existe plus
Etablissements limitrophes supplément de 20%	Inchangé
Présentation minimale en liste : gratuit	Inchangé
Accès aux services associés du Partenariat	Tarifs 2024
Reportage photos moyennant un engagement de 3 ans au partenariat.	Gratuit
Installation du module de réservation de l'hébergement sur le site de l'OT et de l'hébergeur ; Le maintien du service est conditionné au partenariat	Gratuit

Délibération 2023/254 : Culture : adhésion au partenariat avec le Département de l'Isère pour le dispositif « carte Tattoo »

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **APPROUVE** l'adhésion de la Communauté de communes au dispositif Tattoo.

Délibération 2023/255 : Eaux - Assainissement : annulation partielle et remboursement de factures eau et assainissement émises sur exercice antérieur

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **DECIDE** l'annulation partielle des factures indiquées ci-dessus et le remboursement des sommes indiquées d'un montant total de 732.11 € TTC en eau et 186.34 € TTC en assainissement, **FINANCE** les dépenses résultant de ces dégrèvements par les crédits inscrits au compte 673 du BP 2023 des budgets assainissement et eau.

Délibération 2023/256 : Eaux - Assainissement : avenant n°1 au contrat des bassins Bièvre-Liers-Valloire et Sanne 2020-2023

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **VALIDE** l'avenant n°1 à intervenir au contrat des bassins Bièvre Liers Valloire et Sanne entérinant la prolongation dudit contrat.

Délibération 2023/257 : Emploi-insertion : convention d'adhésion au campus des métiers et des qualifications d'excellence chimie

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **VALIDE** la convention telle que susvisée et ci-annexée ainsi que la mise en place et l'animation de ladite convention et le versement de la cotisation annuelle fixée à 500,00 € à compter de 2024, **DESIGNE** Madame MOULIN-MARTIN Béatrice et Madame la Présidente comme représentantes de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône.

Délibération 2023/258 : Environnement - déchets : exonération de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) pour les locaux à usage industriel ou commercial au titre de l'année 2024

Le Conseil communautaire, à la majorité de ses membres (2 abstentions), **DECIDE** d'exonérer de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) les locaux à usages industriels ou commerciaux ci-dessous énumérés :

Entreprise	Propriétaire	Commune
TRIDOME	SCI M Import	Salaise sur Sanne

GIFI	SCI MAG	Salaise sur Sanne
Brico Cash	SCI BELLI,	Chanas
SCI BELOMBRA	SCI BELOMBRA	Clonas sur Varèze
LIDL	LIDL SNC	Salaise sur Sanne
ATLAS	SCI Salaise 90	Salaise sur Sanne
DARTY	CARMILA France	Salaise sur Sanne
Carrefour Hypermarché SAS	SAS Carrefour Hypermarché	Salaise sur Sanne
Carrefour Property Gestion	CARMILA France	Salaise sur Sanne
BENATRU - GEDIMAT	SCI Salaise Invest	Salaise sur Sanne
Clinique des Côtes du Rhône	SAS Noalys	Roussillon
SONNIER	SONNIER Bâtiment	Salaise sur Sanne
SCI SALASANNE	SCI SALASANNE	Salaise sur Sanne
MC DONALD'S	SAS MC DONALD'S	Salaise sur Sanne
FRANCE MATERIAUX	SAS Finamur	Vernioz
ECHAF TECH	SAS Les Fougères du Soleil	Sablons
INTERMARCHE	SCI BELLEFONTAINE	Péage de Roussillon

DECIDE de considérer l'application de cette exonération pour l'année d'imposition 2024,

Délibération 2023/259 : Habitat – logement social : approbation de la Convention Intercommunale d'Attribution, (CIA) et du Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information du Demandeur (PPGID)

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres **ADOpte** le Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information du Demandeur pour la période 2023-2029, **ADOpte** la Convention Intercommunale d'Attribution, valant document cadre, pour la période 2023-2029, **AUTORISE** Madame la Présidente ou son délégué à demander l'agrément de la CIA au Préfet de l'Isère.

Délibération 2023/260 : Habitat : garantie d'emprunt pour l'opération de construction résidence autonomie à Salaise sur Sanne – modification de la délibération du 17 juillet 2023

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres **ANNULE** et **REMPLECE** la délibération n°2023-230 du 17 juillet 2023, **DIT**

Article 1 :

L'assemblée délibérante de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône accorde sa garantie à hauteur de 33,33% pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 2 286 940,00 euros souscrit par l'emprunteur auprès du Crédit Coopératif, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N° A922206C constitué d'une ligne de Prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 762 313,33 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 :

La garantie est apportée aux conditions suivantes :

- La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
- Sur notification de l'impayé par lettre recommandée du Crédit Coopératif, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 :

Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Délibération 2023/261 : Logement : désignation d'un membre au sein du Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO)

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres **DESIGNE** Mme Christelle GRANGEOT comme représentante des EPCI de l'Isère au sein du collège des Collectivités territoriales qui constituent le Comité Stratégique du Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation (SIAO).